



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 02/2018

**Assainissement des eaux du plateau de la gare à Cully et
remplacement de la conduite d'eau potable**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances

22 janvier, 19h00, salle de Municipalité

29 janvier (réserve), salle des Combles, Maison Jaune

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule et contexte local

Le présent préavis fait suite aux préavis nos 12/2015 et 03/2017. Il s'agit de poursuivre la construction des équipements nécessaires au futur développement du plateau de la gare à Cully.

En 2017, l'alimentation, par le nord, en eau potable du plateau a été réalisée lors des travaux de fouille à la route de Grandvaux.

L'objet du présent préavis concerne, principalement, les travaux d'évacuation, par le sud, des eaux usées du plateau de la gare. Une fois ce projet réalisé, l'actuel collecteur d'eaux usées qui transite au milieu des futures constructions et qui collecte les eaux de la PPE Ruvines-Dessus, du complexe scolaire et des immeubles de la route de Grandvaux nos 9 et 11, pourra alors être désaffecté et détourné dans le nouveau collecteur, permettant ainsi de débiter les travaux de terrassement du PPA Gare.

La présente demande de crédit est la suite logique des précédentes phases et termine les étapes d'équipements en eau sous pression et d'épuration du quartier de la gare. Il restera, ultérieurement, l'aménagement de la desserte et des équipements sur le plateau.

2. Aspects techniques

a) réseau d'assainissement des eaux usées :

Pour évacuer les eaux usées des futures constructions du plateau de la gare, plusieurs variantes ont été étudiées. Ces variantes tiennent compte de plusieurs contraintes telles que le positionnement de la rampe d'accès au parking souterrain, le niveau du fond de fouille, l'encombrement des constructions en sous-sol ainsi que la prise en charge des eaux usées de la résidence de la route de Grandvaux 7 et de l'établissement scolaire.

Afin de permettre une évacuation gravitaire des eaux usées du plateau de la gare, le choix technique s'est orienté sur l'exécution d'un collecteur depuis le point le plus bas du plateau puis, en passant sous les voies CFF, par la technique du forage dirigé pour rejoindre la route de Lausanne, puis en fouille ouverte tout le long de cette route jusqu'au carrefour du Carrousel afin de rejoindre le point de raccordement du collecteur de concentration du Cheminet.

b) réseau d'assainissement des eaux claires :

Ce réseau qui transite déjà sous les voies CFF ne nécessite pas d'adaptations particulières. Son dimensionnement est suffisant et son état général est satisfaisant. Seuls quelques travaux de réparation doivent être entrepris.

c) réseau d'eau :

Le projet de remplacement de la conduite d'eau vient se greffer au projet d'assainissement du plateau de la gare. En effet, comme la route de Lausanne sera en fouille ouverte pour permettre le passage du collecteur d'eaux usées, c'est l'occasion de remplacer également la conduite d'eau et de se mettre en conformité avec le calibre proposé par le plan directeur de la distribution de l'eau.

Le point de départ du remplacement de la conduite se trouve à la jonction avec le réseau de Grandvaux qui lui est déjà en conformité. Toute la conduite sera alors remplacée en parallèle du collecteur d'eaux usées jusqu'au carrefour du Carrousel. Cinq bornes hydrantes seront également remplacées sur ce tronçon.

Ce projet comprend également la pose d'une nouvelle conduite entre le plateau de la gare et la route de Lausanne également en parallèle du collecteur d'épuration et avec la même technique du forage dirigé. Cette opération permet d'assurer l'alimentation en eau de la route de Lausanne et ses environs lors du futur remplacement de la conduite située entre le giratoire de la gare et celui du Carrousel.

Le préavis ne tient compte du remplacement des conduites d'alimentation privées que jusqu'en limite du domaine public. Les tronçons entre ces points et les bâtiments, s'ils doivent être remplacés, seront à la charge des propriétaires.

d) autres réseaux :

Tous les autres services industriels concernés par ce tronçon ont été consultés et ne souhaitent pas participer au projet.

3. Planification et gestion de la circulation

Ce projet doit être entrepris avant le démarrage des travaux de terrassement du plateau de la gare pour permettre d'une part d'évacuer les actuelles eaux usées qui transitent sous la place de la gare et, d'autre part, afin de maintenir l'offre de stationnement à la route de Lausanne durant la phase où le parking de la gare ne sera plus disponible.

La Municipalité projette de débiter les travaux dès le délai référendaire passé et après le Festival de Jazz, soit dès le début du mois de mai pour une durée estimée à cinq mois.

La gestion de la circulation sur la route de Lausanne sera réglée par des feux de route selon les étapes de réalisation. La circulation de double sens sera maintenue. Plusieurs places de parc seront temporairement indisponibles. Les modifications de la signalisation routière feront l'objet d'une mise à l'enquête, conformément à l'article 107 alinéa 2 de l'Ordonnance sur la signalisation routière.

a) coordination :

Outre les problèmes de circulation, la plus grande difficulté sera la coordination du projet avec les riverains. En effet, chaque habitant doit pouvoir continuer à accéder à

sa parcelle en tout temps malgré les étapes de travail. Le projet prévoit temporairement l'aménagement de ponts lourds et de passerelles piétons lorsque cela sera nécessaire.

b) communication :

Dans ce genre de projet, la communication entre les responsables du projet et les riverains est primordiale. C'est la raison pour laquelle un questionnaire sera adressé en début d'année à chaque propriétaire afin de recueillir des informations d'ordre administratives mais aussi techniques, à savoir : s'ils souhaitent réfectionner leur accès, entreprendre des travaux ou s'ils bénéficient d'un service de repas à domicile.

Une séance publique d'information et de présentation du projet sera organisée durant le mois de mars.

Avant le début des travaux, un état des lieux de chaque bien fonds sera réalisé. Comme ces travaux se dérouleront dans une emprise de travail restreinte et qu'ils occasionneront des vibrations, notamment dans les phases de compactage des matériaux, il est obligatoire de connaître la situation de chaque construction afin de s'assurer contre d'éventuelles revendications ultérieures.

4. Procédure

Pour la réalisation du projet, la procédure engagée est la suivante :

11.10.17	Publication du marché public sur la plateforme Simap
21.11.17	Ouverture des offres
12.12.17	Contrôle et validation des offres
15.01.18	Validation du projet par la Municipalité
12.02.18	Validation du projet par le Conseil communal
26.02.18	Délai référendaire
Mars 18	Mise à l'enquête du projet et séance d'information publique
Mai 18	Début des travaux

La Direction générale de l'environnement, l'établissement cantonal d'assurance incendie et les CFF ont été consultés et ont préavisé favorablement le projet. La Commune de Bourg-en-Lavaux est au bénéfice d'une servitude de passage sous les voies CFF pour l'actuel collecteur d'eaux claires ; cette servitude sera modifiée en conséquence pour le passage du collecteur d'eaux usées et la conduite d'eau.

5. Aspects financiers

Le montant total des travaux est estimé à CHF 1'300'000.- HT. Ce montant est calculé sur la base d'un marché public en procédure ouverte.

1.	Etat des lieux	CHF	47'280.00
2.	Forages dirigés	CHF	189'221.68
3.	Appareillage EAU	CHF	199'722.90
4.	Appareillage collecteur EU	CHF	19'095.40
5.	Génie civil, fouilles	CHF	466'075.40
6.	Prestations Ingénieur eau	CHF	92'100.00
7.	Prestations Ingénieur GC	CHF	132'804.00
8.	Frais Géomètre	CHF	2'500.00
9.	Mise à l'enquête, signalisation, communication	CHF	10'000.00
10.	Location terrain emprise CFF	CHF	5'000.00
11.	Divers et imprévus 12%	CHF	139'250.30
	Montant total du devis HT	CHF	1'303'049.68
	Montant arrondi à	CHF	1'300'000.00

Une subvention de 10 % est allouée par l'ECA pour le remplacement de conduites qui alimentent des bornes-hydrantes. Le montant subventionnable ne tient pas compte du transfert de prises privées et du réseau des fontaines. La Commune peut donc s'attendre à une allocation d'environ CHF 50'000.-.

6. Sorties des liquidités

2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} trimestre 2018 et 1^{er} trimestre 2019.

7. Planifications des travaux

Début mai 2018, 5 à 6 mois.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis n° 02/2018 de la Municipalité du 15 janvier 2018 ;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'épuration et de remplacement de la conduite d'eau potable du plateau de la gare à Cully ;**
2. **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'300'000.- hors taxes ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 50'000.- et le solde de CHF 613'500.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 20'500.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2019 ;**
5. **d'amortir l'investissement relatif à la réalisation du collecteur d'eaux usées de CHF 636'500.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 21'300.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2019.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 janvier 2018

Annexe : plan de situation

Délégués de la Municipalité : M. R. Bech, municipal en charge de l'assainissement
M. J C Schwaab, municipal en charge de l'eau



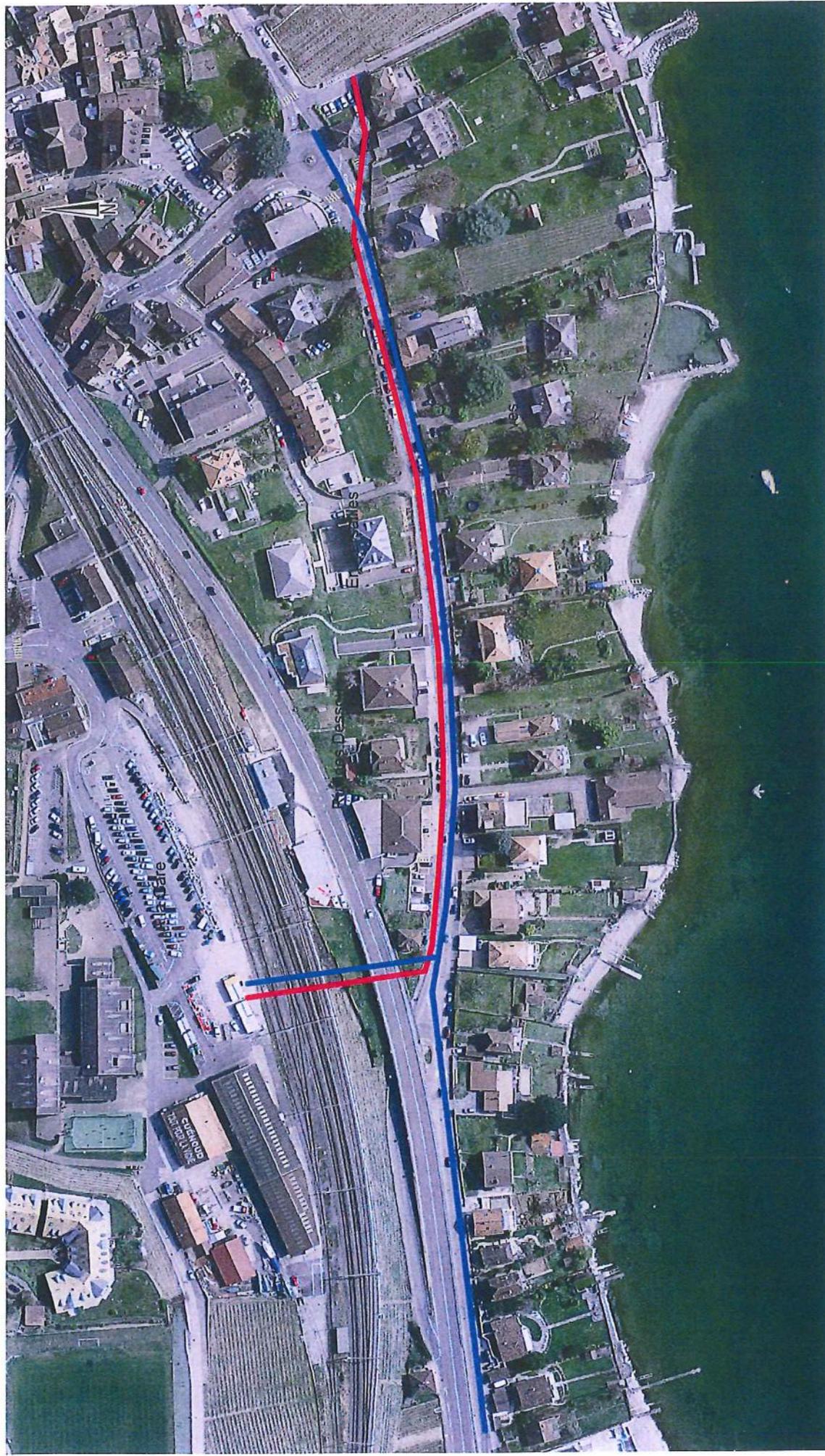
Commune de Bourg-en-Lavaux

Préavis n° 2/2018

rouge = tracé EU, bleu = tracé ESP

Echelle 1:2000

Bourg-en-Lavaux, le 16.01.2018



Géodonnées © Etat de Vaud - © contributeurs OpenStreetMap - © Swisstopo

Téléphone : 021 821 04 44

Fax : 021 821 04 00

Rte de Lausanne 2 – Case postale 112 – 1096 Cully
Ces renseignements n'engagent pas la responsabilité de la Commune de Bourg-en-Lavaux

Developpé par GEMETRIS SA

E-mail : infrastructure@b-e-l.ch

Site internet : www.b-e-l.ch